



Hudson

Proposition de carte électorale pour les prochaines élections générales municipales

Nous avons défini la carte électorale de la municipalité en vue des prochaines élections générales municipales, qui auront lieu le 2 novembre 2025.

Nous vous invitons à consulter notre projet de règlement, qui établit les limites des districts électoraux de notre municipalité, sur le site internet de la ville et à l'hôtel de ville.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce projet de division, vous avez 15 jours (jusqu'au 24 avril à 16h30) pour nous faire connaître votre opposition en écrivant à l'adresse ci-dessous:

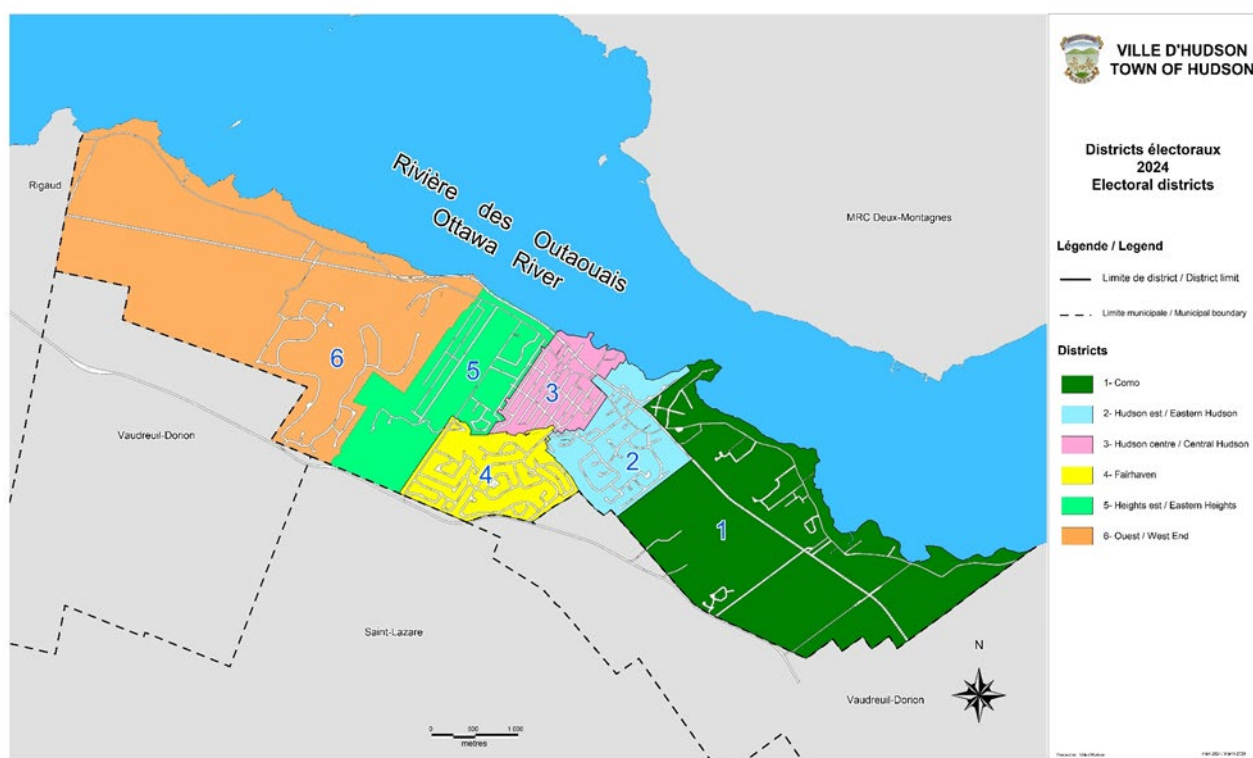
481, rue Main, Hudson, Québec, J0P1H0
ou
greffe@ville.hudson.qc.ca

Si un nombre suffisant de personnes s'opposent au projet, soit 100 électeurs, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, nous tiendrons une assemblée publique au cours de laquelle vous pourrez expliquer pourquoi vous vous y opposez.

Qu'est-ce qu'un district électoral?

Un district électoral est l'équivalent, à l'échelle municipale, d'une circonscription électorale provinciale. La carte électorale de notre municipalité est composée de 6 districts électoraux, qui comprennent sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs. Lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025, les électeurs voteront pour le candidat à la mairie de leur choix et pour l'une des personnes qui se présenteront comme conseillères ou conseillers dans leur district électoral.

Pour en savoir plus sur la division du territoire municipal en districts électoraux, vous pouvez consulter les pages de la Commission de la représentation électorale sur le [site Web d'Élections Québec](http://www.crrq.org).



Susan McKercher
Greffière par intérim / Interim Town Clerk